

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250925-DEC2025-086-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-086

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce SNC Babylone à Loyettes

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date de 17 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 9 septembre 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Monsieur BOUTANI gérant du bar tabac le SNC Babylone à Loyettes depuis 4 ans, doit investir dans des travaux de rénovation et dans des investissements de matériel. Il a déjà engagé cette année 2025, une réfection complète du commerce pour un montant supérieur à 50 000 euros. La CCPA pourra soutenir le projet sur le changement de l'enseigne, le remplacement des frigos à boissons, les travaux d'électricité (création d'alimentation et ajout de points lumineux) et le développement de l'activité « VAP » cigarettes électroniques.

L'investissement retenu s'élève à 12 470 euros HT. Monsieur BOUTANI sollicite une subvention à hauteur de 1 247 euros HT.

.../...

- **DECIDE** d'octroyer à Monsieur BOUTANI, dirigeant du commerce SNC Babylone, une subvention de 1 247 euros HT correspondant à 10 % d'une dépense plafonnée à 12 470 euros.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 septembre 2025
Publiée le **26 SEP. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 25 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

